



Plateforme PJG, Nanterre et Territoire 4 novembre 2024,

Négociation Annuelle Obligatoire et Salariale

Malgré une année et un contexte très difficile, qui va malheureusement perdurer plusieurs mois, nous nous devons de préparer les négociations annuelle obligatoire et salariale. Il faut noter que depuis la triste annonce du 11 avril de la fermeture du vapocraqueur et ses unités aval, aucune négociation, autre que celle du PSE, n'a eu lieu. Plusieurs thèmes n'ont pas été traités en 2024, mais devront être vus en 2025 :

- Mobilité durable
- Reconnaissance des efforts d'apprentissage liés aux réorganisations et aux projets (quart et journée)
- Aménagement fin de carrière
- Coefficient de remplacement / Back-up
- QVCT / GEPP

Le 13 novembre va se dérouler la réunion de pré-négociation annuelle et pré-salariale, lors de laquelle nous allons exposer les revendications que le syndicat Force Ouvrière veut aborder :

- SBF : revoir par BU, car l'accord actuel ne prend pas en compte les missions, les détachements, l'allongement du congé paternité etc.
- Revue des effectifs à la journée suite aux recommandations faites par les experts lors de la procédure d'information et consultation sur la fermeture du vapocraqueur et de ses unités aval.
- Accord de redéploiement pour le PSE (sécurisation des transferts, référent, notation etc.)
- Formule S : paiement de l'indemnité de départ à la retraite (IDR).
- Sécurisation des engagements de retraite (article 39) et de la rémunération des CFC.
- Accord d'astreinte maintenance
- Impact de la modification de la structure de l'UES sur les accords de groupe
- Accord d'intéressement pour 2024 et 2025

La réunion de négociation annuelle obligatoire se tiendra le 3 décembre 2024.

En ce qui concerne la négociation salariale, **qui se déroulera le 12 décembre**, voici déjà quelques éléments :

- Pour 2024 l'inflation annoncée devrait être supérieure à 3%. Comme nous continuons à le penser, la « réduflation » se pratique de plus en plus pour camoufler l'inflation. Par exemple, les prix de l'énergie continuent à augmenter.
- Comme depuis plusieurs années, l'inflation ne sera pas notre référence, mais la réalité que nous vivons en tant que consommateur.
- Au sujet des augmentations générales, primes etc., nous allons prochainement recueillir vos demandes afin de préparer au mieux la négociation salariale.

L'année 2024 restera à tout jamais dans nos mémoires. Nous n'avons jamais vécu un tel cataclysme social. Malgré cela, il nous faut penser à la suite. Pour FO, les négociations annuelle obligatoire et salariale auront un goût amer, mais il est nécessaire de reprendre un processus de négociation.

